

Billets d'Afrique... ...et d'ailleurs



Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines

Sommaire

→ P. 2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAÏRIQUE -
Chinoiseries – De la flexibilité – Les
jérémiades de Total – Peines capitales
extra-judiciaires – Blaise, le normalisateur,
le démocrate, le nobélisable – Areva ou la
présomption d'innocence – Une voix bail-
lonnée → P. 9 Services compris

→ P. 3 CONGO BRAZZAVILLE Gaubert,
soutien fidèle de S assou

*La réélection de Sassou ne fait aucun doute
sans que cela gêne Patrick Gaubert, vice-
président de la commission des Droits de
l'homme au Parlement européen.*

→ P. 4 MADAGASCAR Les racines de la crise
*Par l'écrivain malgache Jean-Luc Rahari-
manana*

→ P. 6 AFRIQUE DES GRANDS LACS Main
dans la main
*Seule une concertation économique
entre États voisins peut amener une paix
durable alors que les multinationales
s'accommodent mieux de la concurrence
entre les pays de la sous-région.*

→ P. 7 GOLFE DE GUINÉE Bataille de requins
*La bataille pour le contrôle des ports
du golfe de Guinée est chaude entre les
groupes Progosa et Bolloré.*

→ P. 8 MAURITANIE Élections faisandées à
la sauce de la Françafrique
*Comment elle prépare la légitimation, par
les urnes, du candidat putschiste.*

→ P. 9 Ils ont dit
*François Grosdidier (UMP) : « Seule la
démocratie politique garantit la démocracie
sociale. »*

→ P. 10 NIGER Un silence coupable
*C'est un silence lourd de signification que
la France observe à propos de l'évolution
politique de ces dernières semaines .*

→ P. 12 BRÈVES Olivia Ruiz, sankariste ?

Éditorial

Enterrement en Françafrique

Chacun sait qu'il ne faut pas parler de corde dans la maison d'un pendu, on comprend mieux aujourd'hui pourquoi Jean-Marie Bockel, en parlant d'enterrer la Françafrique, a déchaîné contre lui les foudres des pouvoirs français, séniles mais plus offensifs que jamais. En fait d'enterrer la Françafrique, c'est Omar Bongo qu'on a enterré. La Françafrique lui survivra. Elle s'est même manifestée dans toute sa splendeur lors de cette disparition, combien emblématique.

D'abord un président de la Françafrique est tellement étranger à son pays qu'il n'y meurt jamais. Senghor, Houphouët-Boigny sont morts en France. Eyadéma est mort dans l'avion qui l'emportait en Égypte paraît-il, Bongo est allé mourir en Espagne. Au moment ultime, ils vont chercher assistance loin du pays où ils n'ont même pas, pendant leurs longues années de pouvoir – record battu par Bongo avec quarante-deux ans – construit un seul hôpital digne de ce nom. Ils délocalisent leur mort, comme ils ont délocalisé leur patrimoine. La famille Bongo possède 39 résidences et 70 comptes bancaires en France seulement.

Pendant ce temps l'espérance de vie des Gabonais, qui doivent vivre et mourir sans soins, est de 54 ans, dépassant à peine celle des pays les plus déshérités sous ce rapport, tous en Afrique, tandis qu'aux Émirats arabes unis, pour comparer avec un pays pétrolier comme est le Gabon avec son million et demi d'habitants, elle est de 79 ans. Cette triste performance est due, comme l'a rappelé opportunément Eva Joly, au taux très élevé, 95 pour mille, de mortalité infantile, taux qui stagne au Gabon depuis des décennies alors que c'est sur ce point que les pays même très pauvres font le plus facilement des progrès spectaculaires. Il suffit d'une volonté gouvernementale de se consacrer prioritairement à la protection maternelle et infantile.

Ces chiffres suffiraient à condamner l'ère Bongo comme celle d'un autocrate sans conscience et sans scrupule. Pourtant en France, où l'on ne se prive pas de stigmatiser avec sévérité maints chefs d'État, on a entendu un concert d'éloges indécentes dans la bouche des principaux hommes politiques. Il est vrai que Bongo leur consacrait plus d'attention qu'aux enfants de son pays. On a pu rappeler, en effet, les liens qui les unissaient à celui qui finançait généreusement leurs campagnes électorales. Les présidents Sarkozy et Chirac ont été les seuls présidents non africains à se rendre aux obsèques de Omar Bongo et, parmi les présidents africains, il n'y avait que ceux de l'Afrique francophone. L'aura de Bongo est en effet réduite à ce cercle restreint comme parrain de la Françafrique.

Les couronnes déposées par les multinationales françaises, Total, Bouygues, Bolloré, témoignaient de la gratitude du petit cercle des amis reconnaissants du président gabonais. On a été étonné, en revanche, de découvrir, parmi les admirateurs du disparu, un intellectuel comme Elikia Mbokolo, qu'on pensait tant soit peu critique. Son intervention sur France Culture, dans le pur style sophistique de l'intellectuel stipendié, a chanté la gloire de Bongo, dont l'enrichissement personnel poserait les fondements d'une accumulation primitive du capital aux mains d'une classe dirigeante autochtone. Quand le simple bon sens force à constater que Bongo s'est inscrit dans la pure dilapidation et n'a justement rien construit dans son pays, même pas, répétons-le, un hôpital où mourir, un tel argument paraît assez tiré par les cheveux.

Et quand le même Elikia Mbokolo affirme qu'il met la morale d'un côté, la recherche scientifique de l'autre, on doit hélas lui opposer qu'il méprise l'une et l'autre. L'histoire sera certainement plus sévère que le scribe accroupi chargé de l'oraison funèbre du prince.

Odile Tobner

Chinoiseries

Le secrétaire d'État à la Coopération Alain Joyandet a appelé, le 24 juin, Pékin à « harmoniser » ses pratiques en Afrique avec le reste de la communauté internationale.

La main sur le cœur, Alain Joyandet, a notamment mis en avant le nécessaire « respect de la Déclaration de Paris, qui définit les règles du jeu pour une meilleure efficacité de l'aide publique au développement, dans l'intérêt de l'Afrique ».

Plus certainement, c'est la dette comme instrument de domination et la puissance financière chinoise qui pose problème : « Des choses nous inquiètent. Nous n'avons pas envie qu'ils [les Chinois] réendent des pays que nous avons mis des années à désendetter », a expliqué anonymement et surtout sans gêne un membre du cabinet de Joyandet (AFP, 24 juin).

Car, qui a contribué à l'endettement de l'Afrique via le Club de Paris par exemple ? Où a-t-on vu que l'Afrique était désendettée ? Qui a déjà été remboursé plusieurs fois par les intérêts de la dette ? Enfin, Alain Joyandet apprécie peu, également, qu'une partie de l'aide au développement octroyée par Pékin soit « liée » à des contrats obtenus par des entreprises chinoises : « Nous avons envie que les règles du jeu s'appliquent à tous ». C'est pourtant la politique, désormais assumée haut et fort, de la France.

De la flexibilité

En juin dernier, la ville du Cap accueillait le XIX^e Forum économique mondial (WEF) sur l'Afrique. Les experts ont estimé que le continent pourrait profiter de la crise économique mondiale pour attirer des investisseurs, la région étant l'une des rares, dans le monde, qui pourrait connaître une croissance en 2009, mais elle devra se montrer plus flexible.

Il y a de quoi s'étrangler quand on sait que les droits sociaux élémentaires sont inexistantes, les salaires minables, les biens publics bradés ou les réglementations inexistantes. Que leur faut-il de plus ? Car d'après le président de la Banque industrielle et commerciale de Chine (ICBC), Jian Jianqing, le retour sur investissement y est en moyenne de 24 à 30% contre 16 à 18% dans les pays développés.

Cette différence ne serait-elle pas due à la faiblesse des prélèvements ?

Les jérémiades de Total

La réforme en cours dans le secteur pétrolier et gazier au Nigeria, *Petroleum*

Industry Bill (PIB), a visiblement du mal à passer auprès des compagnies étrangères, dont Total, qui redoutent de voir fondre leurs profits colossaux. Car pour le secrétaire d'État nigérian au pétrole, Odein Ajumogobia, le Nigeria cherche un bon équilibre par rapport à d'autres pays comme le Venezuela : « Nous constatons qu'en matière fiscale, le Nigeria est en bas de l'échelle. Mais nous ne voulons pas être tout en haut ». « Les majors ont par exemple légalement le droit de renouveler leurs concessions en eaux peu profondes dans les mêmes termes qu'en 1958 et pour la même durée de quarante ans. Aucun gouvernement ne peut déceintement se considérer lié par de tels termes ! ». « Elles doivent faire des investissements pour satisfaire les attentes de leurs actionnaires. Nous, nous devons satisfaire celles de notre population ». (On demande à voir) « Nous n'allons certainement pas voter une loi qui sera dictée par les multinationales ». De passage récemment au Nigeria, le patron de Total, Christophe de Margerie, s'est inquiété : « Nous devons comprendre les règles du jeu (...) Quels sont vos actifs aujourd'hui ? Quels seront vos actifs demain ? ». Au Nigeria ou dans les paradis fiscaux ? Car ainsi que le soulignait dans *Télérama* (16 avril 2009), la nouvelle députée européenne, Eva Joly : « Actuellement, les entreprises ne publient que des comptes consolidés. Du coup, on sait par exemple que Total a gagné près de 13 milliards d'euros l'année dernière, mais on ignore où. Si ces informations étaient publiées en annexe des comptes, on verrait alors qu'elle réalise d'importants bénéfices à l'île Maurice et aux Bermudes et très peu en Algérie ou en Angola. »

Peines capitales extrajudiciaires

Le parlement togolais a adopté, en juin, à l'unanimité, une loi abolissant la peine de mort.

Le commissaire européen au Développement, Louis Michel, s'est également félicité depuis Bruxelles du vote, y voyant un « signe fort de l'attachement de ce pays aux droits fondamentaux humains » et aux « valeurs auxquelles l'Europe s'identifie ». « Une manifestation supplémentaire d'un enracinement durable de la démocratie et de l'État de droit au Togo ».

Encore faut-il que les peines capitales « extrajudiciaires » n'aient plus cours, pour que l'on puisse vraiment croire à cette abolition. Les « grands pas » que le Togo a effectué depuis son indépendance et surtout depuis les années 1990 sont myriades, mais on n'en voit toujours

pas, dans le paysage politique, la moindre trace. Certainement, ces « grands pas » dont il est question relèvent plus du verbe (comme le respect des Droits de l'homme) que des actes. C'est pourquoi ils sont aussi bien entendus par les bien-entendants que par les bien-voyants.

Blaise le normalisateur

Dans la déclaration finale du 22 juin de sa conférence des chefs d'État et de gouvernement, la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (Cedeao) a félicité « Son Excellence Monsieur Blaise Compaoré, Président du Faso pour son inlassable contribution à la normalisation de la situation politique en Côte-d'Ivoire ». Rajoutons : après avoir contribué à la déstabiliser. Mais les participants à cette conférence ont sûrement déjà oublié le rôle trouble de Compaoré au début de la crise ivoirienne.

Blaise le démocrate

Dans cette même déclaration, la Cedeao a également salué « le rôle déterminant joué par Son Excellence Monsieur Blaise Compaoré dont l'aboutissement a été la tenue des élections législatives réussies en octobre 2007 [ndlr : au Togo] ». C'est-à-dire il y a un an et demi. Une précision bien tardive, puisque au moins trois sessions de cette conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, ont eu lieu depuis. Et on oublie surtout le duel fratricide entre Faure Gnassingbé et son demi-frère Kpatcha qui a tout de même connu un violent rebondissement, le premier ayant tenté de faire éliminer le second en avril dernier... Mais cela ne saurait entacher « l'incroyable » palmarès de Blaise

Blaise le nobélisable

En réalité, les lobbies franc-africains se démentent pour donner une image d'homme de paix à Blaise Compaoré dans l'espoir de sa nobélisation. Parmi les premiers d'entre eux, le Conseil international de solidarité avec le Burkina Faso (Cisab) et son président franc-africain Jean R. Guion. En novembre prochain, le « Sommet mondial des étoiles de la terre » dont il est l'initiateur, véritable opération de communication-blanchiment destinée à offrir au président du Faso la stature de protecteur « de la planète et de l'humanité », sera une pièce maîtresse de cette stratégie (*Billets d'Afrique* n°159, juin 2007).

Areva ou la présomption d'innocence

Le 19 juin, Areva et les ONG Sherpa et Médecins du Monde ont annoncé la création d'observatoires de santé et la mise en place d'un dispositif d'indemnisation des travailleurs qui seront reconnus comme souffrant d'une maladie professionnelle. Lors de la conférence de presse, le porte-parole d'Areva n'a eu de cesse de fustiger la suspicion, inacceptable selon lui, qu'entretennent encore certains journalistes à l'égard des activités nigériennes du leader du nucléaire civil. Il croyait sans doute que son groupe avait été ciblé par ces ONG par pur hasard ?

Une voix bâillonnée

À l'issue d'un procès caricatural, l'artiste camerounais Lambo Sandjo Pierre Roger, dit Lapiro de Mbanga, a été condamné à trois ans d'emprisonnement et à verser de lourdes sommes en dommages et intérêts : 80 millions de francs CFA au ministère de Finances et 200 millions de francs CFA à la Société des plantations de Mbanga (SPM), groupe à 50% français, 25% danois et 25% camerounais, dont l'actionnaire principal est le béké martiniquais Jean Simonnet via son groupe la Financière Castri. Le procès a pourtant montré que le dossier d'accusation de « *complicité de pillage en bande, destruction de biens, attroupement sur la voie publique* » était vide. Des témoins reconnaissent par exemple avoir, sous la pression, menti dans leurs premières déclarations. Et chacun sait que le chanteur paie la popularité de son tube dénonçant la modification de la Constitution par Biya afin de se représenter en 2011. Les auteurs principaux des faits, dont Lapiro serait seulement complice, avaient d'ailleurs écopé de peines moins lourdes (maximum dix-huit mois de prison ferme) avant de bénéficier d'une grâce présidentielle deux mois et demi plus tard. Il faut dire qu'ils faisaient moins de tort à Biya et aux sociétés occidentales, françaises notamment, qui pillent le Cameroun. Bien évidemment la France, prompte à dénoncer tout fait similaire en Iran, se tait sur ce dossier.

Gageons qu'avec la suppression du secrétariat aux Droits de l'homme dans le gouvernement Fillon IV, cela fera encore une raison de moins pour évoquer cette mascarade judiciaire lors de la visite officielle en France du président Paul Biya le 21 juillet.

CONGO BRAZZAVILLE

Gaubert, soutien fidèle de Sassou



La réélection de Sassou ne fait aucun doute sans que cela gêne le vice-président de la commission des droits de l'homme au Parlement européen, Patrick Gaubert.

Cela ne fait aucun doute : Denis Sassou Nguesso sera bien son propre successeur à la tête du Congo-Brazzaville avec le rejet de la candidature du principal parti d'opposition un mois avant l'élection présidentielle prévue le 12 juillet. Avec, de plus, le soutien assuré de la France et de ses milieux d'affaires, c'est une « *élection* » tellement prévisible qu'on se demande si la décision de l'Union européenne de ne pas envoyer d'observateurs participe à ce sentiment. Une décision annoncée, le 21 juin, à Brazzaville par des parlementaires européens qui expliquaient, déçus, en ces termes : « *La Commission européenne nous a dit que cette élection n'était pas une priorité* ». Parce que tout est joué d'avance ? Comme en 2002 où l'UE avait dépêché ses observateurs ? Non, pas du tout ! Les deux parlementaires européens semblent plutôt déplorer l'absence d'une caution européenne à l'élection de Sassou ?

Car l'annonce faite à Brazza ne manque pas de sel quand on connaît l'identité de son auteur. Il s'agit du vice-président de la commission des Droits de l'Homme au Parlement européen, Patrick Gaubert, également président de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra). Député européen UMP, il cautionnait, en 2003, en ces termes la réélection frauduleuse d'Eyadéma comme président du Togo : « *Il y a un processus démocratique qui, à notre niveau, se passe de manière convenable. Ce que nous voyons n'a rien d'affligeant ni de suspect.* »

En 2004, on retrouve déjà Patrick Gaubert au Congo-Brazzaville, soutenant la dictature sanglante de Sassou Nguesso dans ses efforts pour faire juger, au Congo et non en France, l'affaire des disparus du Beach*. Gaubert préférerait s'en remettre aux assassins pour faire justice aux victimes, tandis qu'un juge français, qui insinuait à Meaux sur plainte de familles

de disparus, était grossièrement désavoué par la justice française. En mars 2005, la Fédération internationale des Droits de l'homme (FIDH) condamnait d'ailleurs publiquement les pressions exercées par Gaubert sur les familles des victimes pour qu'elles abandonnent les poursuites, intentées en France, contre plusieurs responsables du régime de Sassou Nguesso. Gaubert, membre du cabinet de Charles Pasqua entre 1993 et 1995, était aussi accompagné, le 21 juin dernier à Brazza, par Jacques Toubon, ancien ministre de la Justice, de la Francophonie et président du Club 89, un satellite du RPR/UMP et nid de françafricains notoires, aussi célèbres que le foccartien Maurice Robert, Michel Aurillac ou Robert Bourgi, qui à toujours l'oreille de Sarkozy. *La Lettre du Continent* (n°557) précisant, tout en sous-entendus, qu'« *Omar Bongo était fan du Club 89 installé dans de luxueux locaux, avenue Montaigne* ».

Toubon, qui se languissait des palais présidentiels africains, a été remis en selle par Sarko qui lui a confié la préparation de l'initiative « *2010 - Année de l'Afrique* ». Une façon pour Sarko de laver plus blanc que blanc en tentant de camoufler, par une communication tapageuse, la permanence de la Françafrique. Ainsi, la mission de Toubon a trois objectifs : « *L'achèvement de la réforme des instruments de notre relation sur le plan économique et politique, la contribution de l'Afrique à la libération de la France et la marche des indépendances, la valorisation de la dimension humaine de cette histoire commune (...) à travers le rôle des Français d'origine africaine dans la République* ». Un écran de fumée qui ne masquera pas le fait que les réseaux françafricains à l'Élysée portent de plus en plus la marque Sarko, passé maître dans l'art de faire du neuf avec du vieux. La Françafrique est morte, vive la Françafrique !

Elle a rendez-vous, cet été, au Congo-Brazzaville, en Mauritanie (lire page 8) mais aussi au Niger (lire page 10).

Raphaël De Benito

* En mai 1999, entre 350 et 400 réfugiés de retour au Congo-Brazzaville, sous la protection du Haut commissariat aux réfugiés (HCR) qui avait délimité un couloir humanitaire censé les protéger, disparaissaient après avoir été enlevés par des forces de l'ordre congolaises.

MADAGASCAR

Les racines de la crise malgache



L'écrivain malgache Jean-Luc Raharimanana analyse les origines de la crise politique qui secoue la grande île.

Président sans trône, l'ancien président déchu, Marc Ravalomanana jouit encore à Madagascar, tout au moins dans la capitale, d'un soutien difficile à contourner, car on ne peut pas disparaître comme ça après avoir autant occupé l'échiquier – politique, économique, et religieux –, et symbolisé ce désir réel d'indépendance de la population malgache.

Ce qui explique pourquoi certains discours se sont radicalisés, appelant même à une intervention armée de la Comesa (Common Market for Eastern and Southern Africa, le Marché commun de l'Afrique de l'Est et australe). Une option finalement écartée début juin par l'institution nommée.

Beaucoup se demandent quelle est l'implication de la France dans la crise actuelle. Mais l'erreur serait de lire la situation selon le schéma « françafricain » même si beaucoup d'éléments s'y prêtent : un Ravalomanana peu francophile, Andry Rajoelina réputé de l'être, la France lésée dans les différents contrats avec l'État malgache et régulièrement humiliée par l'administration Ravalomanana, etc...

Il faut remonter au désir profond des Malgaches d'échapper aux différentes dépendances extérieures, celle de la France comme celle des institutions financières internationales.

La période de Ravalomanana est un exemple parfait de décolonisation vis-à-vis de la France, par le refus de se faire dicter une politique de gouvernance sous modèle français en premier lieu, par la mise en place d'une industrie performante ensuite, apportant ainsi la preuve à la population qu'un développement sans la gestion directe de la France est possible. C'est en cela que Ravalomanana a joué un rôle crucial dans l'histoire malgache.

Une deuxième indépendance

La décolonisation ne s'est faite ni en 1960, au moment de l'indépendance, ni en 1975, lors de la prise de pouvoir de Ratsimandrava – assassiné onze jours après son investiture –, ni pendant les années Ratsiraka – devenu, au

contraire, un françafricain modèle –, ni pendant les tentatives gauches de Zafy Albert entre 1993 et 1996 pour trouver des financements parallèles. C'est sous Ravalomanana qu'elle s'est réellement faite. L'administration malgache, depuis 2002, année de l'arrivée au pouvoir de Ravalomanana, s'est émancipée de la tutelle française.

Décolonisation mentale

Le choix de la France condamnait les Malgaches à ne pas tenir compte de leurs propres réalités géographiques et commerciales. Adhérer à la France, c'est adhérer aussi à l'organisation mondiale de la Francophonie et à ses échanges commerciaux et culturels. Si la Francophonie n'est pas à négliger, économiquement, elle n'arrange aucunement Madagascar, car elle condamne les Malgaches à n'avoir justement aucun échange commercial ou culturel, pour la bonne et simple raison de l'éloignement géographique. La grande majorité des pays membres de la Francophonie étant en effet située à l'ouest de l'Afrique. N'oublions pas l'histoire : la France et l'Angleterre se sont partagé la conquête coloniale : l'ouest réservé à la France, l'est et l'Afrique australe à l'Angleterre. Madagascar, en principe, devait revenir aux Anglais, mais l'île fut l'objet d'un accord entre les deux puissances, l'Angleterre abandonnant toute velléité de conquête en échange de Zanzibar. Ainsi Zanzibar devint colonie anglaise et Madagascar française.

L'adhésion à la Comesa est d'abord une nécessité strictement réaliste, l'île étant à l'est de l'Afrique, il est plus facile de travailler avec ses voisins directs comme l'Afrique du Sud ou le Mozambique qui se trouve en face, à 400 km ce que la France coloniale et postcoloniale a toujours refusé à Madagascar, prétextant une invasion de la langue et de la culture anglaise. Sur ce point, l'administration Ravalomanana, en privilégiant la Comesa au détriment de la Francophonie, a affranchi Madagascar d'une certaine colonisation des esprits qui stipule que Madagascar ne peut se développer qu'au sein de la Francophonie, en partenariat avec la France et ses anciennes colonies.

Cette période a permis de gommer une anomalie de l'Histoire et réintégré l'île dans une dynamique commerciale plus réaliste et pragmatique. Un mérite qu'ob-



JEAN-LUC RAHARIMANANA analyse la crise malgache – « Le peuple paie, Tiko s'agrandit, la misère s'accroît, Ravalomanana s'enrichit.

jectivement, un nombre important de Malgaches reconnaît en l'endroit de Ravalomanana.

Décolonisation mentale également au niveau de l'entrepreneuriat et de l'industrialisation car avant l'entreprise Tiko créée par Ravalomanana, les Malgaches souffraient d'un complexe important du colonisé, ne croyant pas qu'ils pouvaient rivaliser en normes et qualités avec les entreprises occidentales. Ravalomanana a prouvé le contraire avec ses produits – *Classico* contre *Coca-Cola*, et les fameux yaourts *Tiko* contre *Danone*...

La situation actuelle dépasse le schéma mis en place par les Foccart et consort. Il ne s'agit pas simplement d'un rapport de l'île avec la France, des liens qu'entretiennent les dictateurs ou les militaires africains avec la politique françafricaine. Il s'agit pour l'île d'une question de fond – qui se règle malheureusement sur fond de violence, à propos d'une réelle indépendance, d'une réelle mainmise sur la gestion de sa propre destinée.

Car si Ravalomanana a initié toutes ces avancées réelles, il a aussi contribué à installer une grande instabilité dans la société

malgache. Si l'émancipation à la France a été réelle, cela ne voulait pas dire qu'il y avait liberté. Ravalomanana, pour asseoir son monopole, s'est appuyé sur le FMI et la Banque mondiale.

80% du budget financé par les bailleurs de fonds...

Invoquant l'idéologie libérale, prétextant du partenariat privé/public – une idée largement répandue par les institutions financières internationales, il a basculé l'île dans la dépendance aux financements extérieurs. Ainsi, engageant le pays dans une politique d'endettement intense, il a favorisé ses propres entreprises. Le peuple paie, Tiko s'agrandit, la misère s'accroît, Ravalomanana s'enrichit.

Politiquement, l'ombre de la France coloniale, française, s'était éloignée, mais une autre dépendance, pernicieuse, sournoise, se met en place, une dépendance économique effarante : plus de 80% du budget national étant financé par les bailleurs de fonds...

Au cours de ses mandats, Marc Ravalomanana a tout fait pour consolider son pouvoir personnel, étendant son entreprise dans tous les secteurs de l'économie au nom d'une stabilité et d'une efficacité que, lui seul, selon ses dires serait capable d'apporter.

Lassée par la misère et les instabilités institutionnelles chroniques, une grande majorité de la population malgache avait accepté cette politique assez brutale de développement qui prônait l'acte au lieu du discours. Pas de discours donc sur la place publique, les opposants privés d'antenne, les médias concentrés dans les mains du Président, les manifestations interdites... Place à l'efficacité présidentielle ! Aucune critique n'était tolérée. Tous les signes d'une dictature en fin de compte.

Ravalomanana, plus grand propriétaire terrien de l'île

Parallèlement, des entreprises ont été arbitrairement fermées pour laisser place toujours à « l'efficacité » présidentielle, une mainmise de plus en plus importante des terres agricoles et minières (en un seul mandat, Ravalomanana est devenu le plus grand propriétaire terrien de l'île, contrôlant le tourisme et la riziculture). Autant d'éléments qui expliquent cette crise.

Ravalomanana avance l'idée de régler les méfaits de la colonisation, les errances des années d'indépendance et de dictature ratsirakienne, en réorganisant tout, en remettant l'économie et l'administration aux mains des Malgaches mais a tout détourné à son seul profit. Alors qu'il refuse que les Malgaches s'expriment démocra-

tiquement, il est logique que cette frustration se soit exprimée dans la rue. Car on revient toujours à cette question de fond : comment être maître de sa propre destinée, et quelle forme de gouvernance ou de constitution adopter pour y parvenir ?

Ravalomanana a trahi le désir d'autonomie des régions en abrogeant la Constitution prônant leur autonomie et en renforçant le pouvoir présidentiel ou en centralisant à l'extrême la politique gouvernementale. Quand d'autres politiques ou d'autres régions rappellent ces faits, la présidence bascule le débat sur l'ethnie et le risque de division de la nation malgache, envoyant en prison les opposants tenant ces discours d'autonomie ou de fédéralisme.

Le cas Rajoelina

La décolonisation réclamée se doit d'être effective à tous les niveaux, de nation à nation, du pays aux institutions financières, de l'État à ses régions. A lui seul, Ravalomanana a pris la place de l'ancien colon, mais un colon sous les ordres des institutions financières.

On peut donc comprendre pourquoi la chute a été brutale pour Ravalomanana et pourquoi un jeune homme d'une trentaine d'année, Andry Rajoelina, sans parti ni expérience politique, a pu venir aussi facilement à bout d'un homme qui régnait sans partage sur l'île. La population malgache sait pertinemment que Ravalomanana n'a pas respecté le pacte de 2002, lorsqu'elle l'a aidé à prendre le pouvoir après les années de dictature de Ratsiraka. Il ne s'agissait pas de sortir d'une dictature pour entrer dans une autre. Rajoelina est juste l'homme qui s'est trouvé au bon endroit au bon moment, qui a compris très tôt que pour ne pas se faire broyer, il valait mieux prendre le pouvoir.

Rajoelina a construit sa renommée et sa richesse dans la publicité et la communication, créneau que personne n'avait investi à Madagascar. Roi par le vide, il fut clairement une menace pour Ravalomanana qui chassait sur les mêmes terrains : pub et contrôle des médias pour un pouvoir économique personnel. Alors qu'on lui interdit la pose de panneaux publicitaires dans la capitale, Rajoelina entre en politique, et profitant de l'impopularité grandissante de Ravalomanana, ravit la mairie d'Antananarivo (décembre 2007).

La présidence, dès lors, va rendre impossible le mandat du maire avec des mesures rocambolesques comme les coupures d'électricité dans les locaux administratifs de la capitale, le déplacement de la capitale économique de l'île,

les voiries enlevées à la municipalité... La fermeture de la station Viva, combinée à l'affaire Daewoo, fut la goutte de trop. On connaît la suite. Prise de pouvoir d'Andry Rajoelina sur des bases insurrectionnelles et de violence urbaine, l'armée basculant de son côté.

Mais sitôt au pouvoir, Rajoelina commet une erreur fondamentale : alliance avec des politiciens notoirement corrompus et adoptant des mesures qu'il était censé combattre : tirs sur des manifestants, arrestation d'opposants et de journalistes, censures, dépendance pitoyable aux militaires pour gouverner... tournant déjà le dos à ce désir de liberté profonde de la population malgache. Il est clair qu'une telle situation ne peut se maintenir longtemps. Rajoelina se retrouve donc comme les autres personnalités politiques malgaches à qui la population a confié leurs espérances de liberté.

Les conseils régionaux et la future conférence nationale seront décisifs, plus que les élections présidentielles réclamées par la communauté internationale, pour écrire une autre constitution, pour rebâtir les codes électoraux et pour résoudre la question de la réconciliation nationale. Car quels crédits accorder à des élections présidentielles qui se dérouleraient dans les conditions actuelles ? Comment croire que le pays s'en sortirait indemne sans répondre à ces désirs fondamentaux de réelle indépendance ?

Pour l'instant, étonnamment, Andry Rajoelina ne semble pas l'avoir compris car la Haute Autorité de transition se compromet, jour après jour, avec des actes de corruption et des abus d'autorité inquiétants. Il est à parier que si Andry Rajoelina ne réussit pas à répondre à ces questions, à son tour, il devrait être éjecté du pouvoir d'une manière bien malgache...

Cette crise illustre parfaitement le dilemme qui frappe le continent africain : la révolte contre une dictature peut-elle accoucher d'un régime légal soucieux des intérêts de la Nation ? Et un régime légalement institué garantit-il un exercice de pouvoir non corrompu ? Le défi est de taille : parvenir à des institutions stables qui tiennent compte des réalités, de l'histoire et des rêves d'avenir du pays...

Par Jean-Luc Raharimanana

Auteur de *Za*, éd Philippe Rey, 2008
Madagascar, 1947 (Vents d'ailleurs, 2007)

L'Arbre anthropophage, Gallimard, 2004.
Nour, 1947, Le Serpent à plumes, 2001.
Rêves sous le linceul, Le Serpent à plumes, 1998.

Le prophète et le président, théâtre (1989)

AFRIQUE DES GRANDS LACS

Main dans la main

Si la montée en puissance d'un développement économique concerté entre États voisins semble être un préalable incontournable à la stabilité de la sous-région, la présence industrielle étrangère s'accommode mieux de la concurrence entre les pays que d'une négociation face à un interlocuteur unique

Le spectaculaire rapprochement rwando-congolais du début de l'année, les prises de position marquées – et remarquées pour celle de Nicolas Sarkozy en janvier – de la communauté internationale prônant l'émergence d'un marché commun régional, la soudaine fébrilité des bailleurs de fond bilatéraux et de divers investisseurs : il se passe quelque chose dans la région des Grands Lacs. De toute évidence, les lignes politiques classiques se sont effacées derrière une nouvelle donne économique : un changement de braquet dans l'exploitation du Kivu. Les indices s'accumulent, et l'un des derniers n'est pas le moindre.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, les scientifiques connaissent les facultés des eaux du lac Kivu. Le paradis ou l'enfer. En plus de générer, par un processus biologique complexe de grands volumes de méthane dissous dans ses profondeurs, le lac est limnique. C'est-à-dire qu'il se garnit de CO₂, par les cheminées sous-marines du volcan Nyiragongo dominant Goma. Ce gaz carbonique, présent lui aussi dans des proportions gigantesques (150 km³), menace la région toute entière d'un véritable cataclysme, s'il venait à s'échapper comme ce fut le cas au Cameroun en août 1986 avec le lac Nyos (1 800 morts).

Au Kivu, la quantité de CO₂ est mille fois plus importante et la zone surpeuplée. Une commission de l'ONU avait estimé, en 2002, que cette catastrophe naturelle potentielle pourrait être l'une des plus importantes du globe.

Tout au contraire, le méthane contenu dans l'eau se trouve être une vraie richesse. Une de plus pensera-t-on, capable de générer de nouvelles convoitises.

Son volume de 65 milliards de m³ est en effet assez important pour justifier un pompage industriel. Mais la frontière Rwanda/RDC qui partage le lac a été, ces dernières années, l'obstacle principal à l'extraction. Alors que la présence du gaz est attestée depuis 1937, un premier projet fut établi en 1963, entre les deux pays, pour sa récupération.

À l'époque, les technologies de pompage et « d'ex-solution » étaient mal maîtrisées, très coûteuses.

Le développement du Kivu était surtout la dernière priorité de Mobutu. En 1975 une nouvelle convention (dite de Bukavu) tenta de relancer l'entreprise. Il y eut quelques prospections sans suite. Il est vrai que l'enclavement du lac motivait peu d'industriels internationaux, l'exportation du gaz ne pouvant se faire que par camions ou par un oléoduc à construire. Personne ne s'engagea.

120 millions de m³ de gaz renouvelé chaque année !

Le génocide des Tutsi de 1994, les guerres du Congo, et l'affrontement par rébellions interposées opposant Kigali à Kinshasa interdirent pendant quinze ans toute relance du projet. Pourtant, l'absence d'approvisionnement électrique des pays riverains du lac reste toujours un obstacle majeur au développement. En plus de quelques ouvrages nationaux, une seule grande centrale hydroélectrique (Ruzizi 2) pourvoit la région autour de Bukavu, Goma, le Rwanda et Bujumbura au Burundi. Son exploitation est confiée à Sinélac, société trans-étatique, placée sous la tutelle de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL).

La redistribution politique en cours aurait logiquement dû voir cette même Communauté – « réveillée » par Louis Michel en 2006 après quinze ans de silence pour cause des guerres précitées – reprendre autorité sur le développe-



ment énergétique régional. Pourtant, c'est bien un simple accord bilatéral qui fut dévoilé par Kigali le mois dernier, liant le Rwanda et la République démocratique du Congo (RDC) pour le financement d'une usine d'extraction à Gisenyi, d'un oléoduc vers Kibuye où sera bâtie une centrale électrique de cent mégawatts. Le vieux projet de l'extraction et de l'exploitation du méthane pour la production électrique se trouve donc concrétisé. En réalité, dès 2006, une société française, Data Environnement, spécialisée dans l'extraction des gaz dissous, associée aux Israéliens de Ludan Engineering, avait été engagé par l'Upegaz (Union de production et d'exploitation du gaz du lac Kivu), et la Rec (Rwanda Energy Company) pour jalonner ce projet et bâtir une première micro centrale expérimentale de quatre mégawatts. Le schéma qu'ils ont développé est largement séduisant.

En effet, le gaz se renouvelle de 120 millions de m³ chaque année et la consommation réclamée par la prochaine centrale sera inférieure. La région possède donc là une source électrique inépuisable.

Si l'on ajoute que Goma et Bukavu nécessitent quarante mégawatt pour être correctement approvisionnées, sans coupure, on mesure que le projet est à même de moderniser largement la zone.

Une société américaine, Contourglobal, vient de décrocher le marché d'un mon-

tant annoncé de 325 millions de dollars. Une concession de vingt-cinq ans a été accordée par les deux États riverains sans que les détails de la convention les liant à Contourglobal ne soient encore très clairs. Il est évident, que l'initiative du projet revient au Rwanda, très volontariste en la matière, et il n'y a pas là matière à scandale bien au contraire.

Cependant, la mise en œuvre de Kibuye 2 hors d'un cadre économique régional, pourrait bien consacrer de graves inégalités. Le Burundi se retrouve ainsi exclu du projet, et même si le Rwanda pourra lui vendre son courant électrique, le rapport de force ne sera pas favorable au gouvernement de Bujumbura.

Il en est de même pour les zones rurales du Kivu, où le transport électrique nécessitera d'importants investissements, forcément négociés dans un cadre bilatéral, avec de fortes contreparties prévisibles.

Les multinationales à l'affût

Dans le contexte actuel, la montée en puissance d'un développement concerté entre États voisins semble être un préalable incontournable à la stabilité de la sous-région. Or on le voit, la présence industrielle étrangère s'accommode mieux de la concurrence entre les pays que d'une négociation face à un interlocuteur unique, comme pourrait l'être cette communauté des Grands lacs. De fait, les marchés à venir ne manquent pas.

Le sous-sol du Kivu n'a encore rien livré de son cuivre et de son nickel. Les entreprises occidentales sont là, toutes prêtes à se partager le gâteau, chacune dans sa spécialité. Ainsi, le groupe Bolloré gère déjà le port sec de Dar-es-Salam. Fort de cette base logistique, on ne peut sérieusement exclure son intérêt pour le futur train Kivu/océan Indien, alors même que le groupe français revendique sa suprématie africaine sur les « corridors de transport africains ».

Et puis, il y a le pétrole du lac Albert, les surfaces arables à dédier aux agro-carburants et, encore et toujours, le wolfram, le pyrochlore, le tantale, la cassitérite... Face à la poursuite annoncée d'une prédation de plus d'un siècle, c'est, plus que jamais, d'union que la région a besoin.

La France, après s'être subordonnée au plan de paix « Cohen/Obama », saura-t-elle faire preuve de constance et appuyer la nécessaire constitution d'une communauté politique des Grands lacs ?

Ou, comme souvent, va-t-elle plutôt privilégier ses seuls intérêts économiques ?

Vincent Munié

GOLFE DE GUINÉE

Bataille de requins

Avec la nouvelle ruée sur les matières premières et les cultures industrielles en Afrique, la bataille pour le contrôle des ports de la côte du golfe de Guinée est chaude. Comme en témoigne le dernier épisode de la guerre opposant, au Togo, Progosa au groupe Bolloré.

L'enjeu est de taille : celui qui tient le guichet de tout ce qui sort d'Afrique s'assure un *jackpot*.

On sait que ce secteur est recherché en priorité par Bolloré qui s'est vu adjuger l'exploitation du port de Douala au Cameroun – adjuger est un bien grand mot puisqu'il est, au Cameroun, sous le coup d'une plainte pour « favoritisme et corruption » déposée par son rival Jacques Dupuydauby, patron de Progosa – puis celui de Pointe-Noire au Congo Brazza et qui vient d'emporter de haute lutte un des plus convoités, celui de Lomé au Togo, port en eau profonde et siège d'une zone franche très profitable.

Pour cela, il a réussi un coup de force contre le titulaire actuel de l'exploitation, Jacques Dupuydauby justement, un de ses anciens collaborateurs devenu patron de Progosa, société espagnole.

La bataille pour le port de Lomé a connu déjà des épisodes à rebondissements. Dupuydauby, bien en cour sous le général Eyadéma, conseillé par l'homme orchestre du régime, Charles Debbash, emporte le premier round. Le port de Lomé est alors contrôlé par Kpatcha Gnassingbé, qui en recueille d'importants dividendes. Au début de la présidence de Faure Gnassingbé, deux collaborateurs de Bolloré sont même incarcérés pendant quelques jours pour « corruption ».

Après la chute de Kpatcha et, l'intervention de Sarkozy – on a en effet, lors du sommet de Lisbonne, pu l'entendre conseiller à Faure Gnassingbé de prêter une oreille favorable aux propositions du groupe français – retournement de la présidence togolaise, qui déclare la guerre à Progosa et accorde ses dépouilles à Bolloré.

Bolloré veut faire de Pointe-Noire le grand port de l'Afrique équatoriale, débouché pour l'exploitation de la Centra-

frique et de la République démocratique du Congo (RDC), aux immenses ressources. Trois autres projets ont la même ambition. Le Cameroun veut créer, près de Kribi, débouché du pipe-line qui amène à la mer le pétrole du Tchad, un port en eau profonde, où pourront accoster les gros porte-containers. Les appels d'offres pour ce gros projet, d'un coût de 282 milliards de Francs CFA, viennent d'être lancés. La Banque africaine de développement (BAD) l'Aide française au développement (AFD), la Banque des États d'Afrique centrale (BDEAC) se sont engagées pour le financer.

Le port de Douala est situé en effet dans l'estuaire du Wouri, qui ne peut être remonté que par des cargos de taille modeste, même si son principal atout est d'être relié par le chemin de fer à l'intérieur du pays jusqu'à Ngaoundéré. On prête à Bolloré le projet de prolonger ce chemin de fer jusqu'en Centrafrique pour désenclaver ce pays sans débouché maritime.

La République démocratique du Congo (RDC) n'est pas en reste et a la même ambition régionale pour le site du port de Banana, tandis que la Guinée équatoriale, qui dispose de moyens quasi illimités, veut faire de Malabo le grand débouché de l'Afrique centrale. Cette Afrique centrale où les projets miniers se multiplient concernant le fer, la bauxite, le nickel, le cobalt.

Plus que jamais la course est ouverte à qui saignera le mieux l'arbre africain. Tout converge en effet vers les ports. Il s'agit d'évacuer au plus vite les ressources du sol et du sous-sol. Par contre, on ne signale aucun projet concernant les habitants et la vie de ces régions qui ne récolteront que les nuisances de ces transports, qui vont sacrifier leur territoire.

Mais qu'est-ce qu'on peut faire avec eux, qui sont si peu rentables. Qu'ils s'estiment heureux. Le temps est passé où on se pourvoyait en esclaves sur ces mêmes côtes. On en est aux matières premières. On n'arrête pas le progrès.

Odile Tobner

Retrouvez tous les articles de *Billets d'Afrique et d'ailleurs* depuis 1993 sur le site billetsdafrique.survie.org !

MAURITANIE

Élections faisaillées à la sauce de la

Guéant, Balkany, Bourgi, comment la Françafrique version Sarkozy prépare en coulisses la légitimation dans les urnes du putschiste Abdel Aziz.

Depuis deux mois, la joute entre les putschistes et leurs opposants se poursuit. À chaque semaine son incident. Pourtant début juin, les négociations de Dakar aboutissaient à un report, au 18 juillet, de l'élection présidentielle initialement prévue le 6 juin. Côté jour, la junte militaire et les opposants au putsch (FNDD et RFD) sont tombés d'accord avec les bons offices du président sénégalais Abdoulaye Wade et du Groupe de Contact international (GCI). Côté obscur, ce sont les cercles françafricains en cour à l'Élysée, qui ont poussé le putschiste et candidat à la présidentielle, Abdel Aziz, à accepter le report de l'élection.

Mais cet accord de Dakar vaut légitimation et signifie surtout la non-condamnation des putschistes. Pis, ils se présenteront à l'élection présidentielle avec quelques bons atouts en mains. Ils ont ainsi imposé un report de seulement quarante-cinq jours, alors qu'eux-mêmes étaient en campagne depuis plusieurs mois déjà, qu'ils piochent allégrement dans les caisses publiques et utilisent les moyens de l'État pour faire campagne. Cela continue d'ailleurs : même s'il a officiellement démissionné de l'armée, Abdel Aziz utilise la flotte aérienne militaire à des fins électorales. Par ailleurs, aucune nomination faite par la junte n'a été annulée, ni aucun militaire putschiste démis de son poste de commandement...

Les putschistes gagnent du temps

Dans le gouvernement d'union nationale (GUN), le camp d'Abdel Aziz a aussi la part belle : le poste de Premier ministre et la moitié des fauteuils ministériels lui reviennent, ainsi qu'un tiers des sièges de la Commission électorale nationale indépendante (CENI).

Pourtant, les putschistes font tout pour perturber cette période de transition. Une vraie guerre d'intoxication : ils ont tergiversé pour la signature finale de l'accord, gagnant ainsi quelques jours, puis ils sont revenus sur la mise sous tutelle du Haut Conseil d'État, le HCE (instance déci-

sionnelle de la junte), grappillant à nouveau deux semaines.

Pendant ce temps, les listes électorales ne sont pas révisées, alors que seuls les putschistes s'étaient inscrits pour le 6 juin, comme sans doute, nombre d'électeurs fictifs ou capables de voter à plusieurs endroits... De la même façon, le personnel qui devra s'occuper de tout le processus électoral n'est ni recruté, ni formé.

Face à de tels retards et des délais aussi courts, les opposants au putsch estiment désormais qu'il est impossible d'organiser un scrutin dans des conditions satisfaisantes. Alors que le tout nouveau gouvernement d'union nationale n'avait rien décidé, le Premier ministre a tout de même signé et a fait circuler dans les médias d'État un décret « *convoquant le collège électoral pour l'élection du président de la République prévue le 18 juillet 2009* », obligeant le FNDD et le RFD à en appeler au conseil constitutionnel !

La Françafrique œuvre en coulisses

Le but de ces manœuvres n'est pas de bloquer l'élection, mais de gêner suffisamment sa préparation. La junte pourra ainsi rester sur les bases qu'elle avait posées pour le 6 juin... la fraude n'en sera alors que plus facile.

Or la junte bénéficie d'un allié de poids, la Françafrique. Tout d'abord, l'ambassade de France à Nouakchott n'a pas démenti les multiples accusations faites à son Premier secrétaire, Jean-Michel Antona, pour son rôle de conseil auprès d'Abdel Aziz. Ensuite, lors d'un voyage privé à Paris, le 12 juin, ce dernier a même reçu, dans son hôtel, le chef des renseignements extérieurs français (DGSE), Philippe Erard Corbin de Mangoux, puis un très proche de Nicolas Sarkozy, Patrick Balkany, qui servirait également d'intermédiaire entre un homme d'affaire kazakh et la junte.

Le lendemain, ce fut le tour de Claude Guéant, secrétaire général de l'Élysée, de Robert Bourgi, qui fait partie de ces « *émissaires officieux qui n'ont d'autre mandat que celui qu'ils s'inventent* » et le très riche et influent Mohamed Bouamatou.

Tous auraient assuré de leur soutien l'ex-général avec le message qu'une élection dans des conditions « passables » serait acceptée à Paris... les hautes autorités hexagonales assurant ensuite une recon-

naissance internationale au putschiste « élu ».

La semaine suivante, le général Ghazouani, son bras droit, débarquait à Paris pour assister au salon du Bourget et y acheter quelque matériel militaire, français sans aucun doute...

«Barbouzes et services»

Plus grand monde n'est dupe du manège des responsables français, ainsi à l'Assemblée nationale française, le député UMP, François Grosdidier, a été très critique (lire page suivante). Le député PS, François Loncle a enfoncé le clou, indexant nommément les Claude Guéant, Patrick Balkany, Robert Bourgi, les « barbouzes » et les « services », comme les instigateurs du soutien élyséen aux putschistes mauritaniens...

Malgré tout, le jeu politique mauritanien est loin de se décanter. Ely ould Mohamed Vall s'est déclaré candidat, il devrait prendre des voix à son cousin, Abdel Aziz, parmi les notables tribaux traditionnels et leur clientèle. Vall est souvent présenté comme pro-français et paraît plus politiquement correct : après avoir été à la tête du putsch de 2005, il a cédé le pouvoir aux civils. Il fut pourtant le numéro 2 du dictateur Taya pour lequel il dirigeait les renseignements et la police et est donc, à ce titre, coresponsable des crimes du régime.

En plus des trois candidatures bidon qui s'étaient déclarées pour le 6 juin, nombre de candidats sont sans envergure. Seuls trois sont significatifs. Tout d'abord, Ahmed ould Daddah, leader du RFD, mais qui devrait payer son inconsistance en ayant d'abord soutenu le putsch avant de finir dans le camp de ses opposants. Jemil ould Mansour, ensuite, tête de liste des islamistes modérés et opposant, dès le début, au coup de force. Enfin, le candidat unique du FNDD, hors les islamistes, Messaoud ould Boulkheir. C'est le véritable poids lourd des démocrates : actuel président de l'Assemblée nationale mauritanienne, chef de file du parti APP, opposant historique au régime Taya (son parti fut interdit deux fois) et leader de la communauté des anciens esclaves (Haratin). Il a également su se poser, face au putsch, en homme d'État responsable.

Toutefois, l'assassinat d'un Américain travaillant pour une ONG et revendiqué par *Al Qaeda* embrouille encore davanta-

Françafrique

ge la situation. Car de deux choses l'une, ou bien les militaires et leur junte sont incapables d'assurer la sécurité du pays, ou bien cet assassinat arrive, à nouveau, à point nommé pour faire comprendre à la communauté internationale que seul un pouvoir fort saura contenir la menace terroriste. Tout en mettant un petit coup de pression sur les États-Unis jugés trop rétifs aux putschistes.

Pour l'instant tout est suspendu au report ou non du scrutin et si celui-ci a lieu, à l'ampleur de la fraude et aux réactions des uns et des autres. Il y a tout de même fort à parier que l'opposition ne se laissera pas faire...

Issa Bâ
issaba.mr@gmail.com

Services compris

L'Assemblée nationale a voté, le 18 juin, la loi de programmation militaire (LPM) 2009-2014, qui étend le secret défense à 19 lieux (tandis qu'il était jusqu'ici limité à des documents). Elle crée ainsi des « zones de non-droit législatif où les magistrats ne pourront jamais entrer », selon les dires mêmes du député UMP Jean-Luc Warsmann, président de la commission des lois ; celle-ci était clairement opposée à cette mise sous cloche de ce que l'exposé des motifs de la loi appelle les « services administratifs sensibles ou certains locaux d'entreprises privées intervenant dans le domaine de la recherche ou de la défense ». Plus de perquisition possible sans s'être préalablement assuré de la présence du président de la Commission consultative du secret de la Défense nationale (CCSDN) : en clair, tant que les juges d'instruction existent encore, on s'assure qu'ils ne puissent plus travailler sur les dossiers chauds.

Mais au passage, la LPM confirme la reprise en main par l'Élysée des Services, déjà initiée lors de la fusion DST-RG pour créer la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI). Le blog du *Monde diplomatique* évoque en effet la création du « Conseil de défense et de sécurité nationale, présidé par le chef de l'État, et d'un Conseil national du renseignement chargé de piloter les différents services, également à partir de l'Élysée ».

Notre hyper-président renforce ainsi son rôle de grand patron des barbouzes...

« Seule la démocratie politique garantit la démocratie sociale »

C'est ce qu'a déclaré, le 2 juin, François Grosdidier, député UMP, à propos de la situation en Mauritanie, égratignant la doctrine française « de la stabilité » et l'interférence des réseaux. Un vrai discours dissonant ?

Dans une question écrite, déposée le 3 juin dernier, le député UMP de la Moselle alertait Bernard Kouchner sur la situation politique de la Mauritanie après le coup d'État, du 8 août 2008, et à la veille du scrutin planifiée alors par la junte au 6 juin (avant son report) qualifié par le député de « simulacre d'élection ».

La veille, le député, plutôt connu pour ses postures sécuritaires et droitières (on se souvient des procès qu'il avait intentés à quelques rappeurs français) avait participé à une rencontre organisée à l'Assemblée nationale à l'initiative de forces démocratiques mauritaniennes et de députés français de la majorité et de l'opposition (François Loncle et George Pau-Langevin du PS, Maxime Gremetz, PCF). Au cours de cette rencontre, le président légitime Abdallahi avait pu délivrer, par vidéo interposée, un message de mobilisation et un appel au retour du droit constitutionnel relayé par François Grosdidier dans sa question au ministre.

Dans son interpellation, François Grosdidier souhaite que celui-ci « lui confirme la fermeté de la position française, exprimée clairement par le président de la République française, mais que des informations publiées par la presse ont pu brouiller : interventions officielles de représentants d'intérêts français, déclarations du représentant de la France complaisantes pour la junte... ».

Il demande également « si la France reconnaîtra bien comme nulle et non avenue l'élection prévue le 6 juin, juridiquement anticonstitutionnelle et factuellement truquée » et « quand la France et l'Union européenne s'aligneront, dans les faits, sur la position ferme de l'Union africaine et des États-Unis, en mettant en œuvre des sanctions individuelles contre les membres et les soutiens de la junte, seules mesures de nature à les faire céder tant leur action est plus mercantile qu'idéologique ». Ces propos font écho aux

déclarations tenues la veille à l'assemblée par le député, souvent en décalage avec la politique menée par la majorité RPR/UMP à laquelle il appartient depuis 1995. Quand Grosdidier affirme ainsi que « seule la démocratie politique garantit la démocratie sociale [qu'elle est] la condition même du développement du continent » et qu'il est « important pour l'Europe d'avoir des démocraties apaisées en Afrique », on note la différence avec le discours relativiste tenu par Jacques Chirac en Tunisie affirmant que le premier des Droits de l'homme est « de manger et d'être soigné », ce que Nicolas Sarkozy n'a jamais contesté devant le président Ben Ali.

En déclarant que « le fondamentalisme se combat par la démocratie, pas par les dictateurs car les armes renforcent le fondamentalisme » Grosdidier égratigne également (peut être involontairement) la doctrine d'intervention de la France au Tchad, censée, selon l'expression utilisée par les cabinets de Kouchner et de l'Élysée, « contrer le fondamentalisme soudanais ». De même en alertant sur le fait qu'« autoriser un putschiste, c'est créer une dangereuse jurisprudence », le député semble se désolidariser de l'agitation diplomatique orchestrée par Joyandet et ambassadeurs interposés à Madagascar, en Guinée et bien sûr en Mauritanie.

Ces propos nous informent-ils de la volonté de certains députés UMP d'égratigner le modèle de la Françafrique « décomplexée » ou au contraire, vu le peu de réactions suscitées, ne font-ils que confirmer le rôle et l'influence très négligeable des parlementaires sur les questions diplomatiques ? Il n'est, en effet, pas rassurant de constater que ce qui pourrait suffire à congédier un secrétaire d'État, un ambassadeur ou un conseiller ministériel reste sans incidence s'agissant d'un député (par ailleurs « bon soldat » de l'UMP), qui affirme en public dans un sursaut de lucidité « connaître trop bien la politique africaine de la France pour savoir qu'il y a souvent des intérêts parallèles et non officiels ».

A moins que ces déclarations n'aient été que des contre-feux destinés à préparer et annoncer les « évolutions » de la position française sur la situation mauritanienne, le report du scrutin ayant été annoncé dans la foulée.

Pierre Rohman

NIGER

Un silence coupable

C'est un silence lourd de signification que la France observe à propos de l'évolution politique de ces dernières semaines au Niger. Silence coupable, silence révélateur de l'idée que se fait Nicolas Sarkozy de la démocratie dans des pays riches... en ressources.

Car lorsqu'il s'agit d'émettre un jugement, ou au moins des réserves, sur ce que l'on peut qualifier de « coup d'État institutionnel » du président nigérien Mamadou Tandja, personne à l'Élysée n'en prend la responsabilité. En comparaison, la Cedeao, le Canada, les États-Unis ont fermement condamné la volonté de Mamadou Tandja d'organiser un référendum en vue de modifier la Constitution, référendum qui lui permettrait de prolonger son mandat ou de se représenter indéfiniment. Un rappel des faits semble nécessaire. Le 8 mai dernier, vingt-trois députés de l'Assemblée nationale du Niger ont saisi la Cour constitutionnelle pour avoir son avis sur le projet de référendum annoncé par le président Tandja. L'avis, défavorable au chef de l'État, tombe le lundi 25 mai. La réplique est cinglante, l'Assemblée nationale du Niger est dissoute dès le lende-

main, le 26 mai. Passant outre l'avis de la Cour constitutionnelle, Tandja annonce la tenue d'un référendum pour le 4 août et constitue une équipe pour réécrire la Constitution. Les condamnations internationales pleuvent et la France se tait. Le 5 juin, à la suite de l'interpellation de l'Élysée par Survie et l'Association des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT), le porte-parole du ministère des Affaires étrangères, Rémi Maréchaux, déclare laconiquement : « À ce stade nous ne disposons pas d'informations sur le contenu du projet de Constitution qui sera soumis à référendum. Nous avons noté que la Cour constitutionnelle a considéré comme inconstitutionnelle une éventuelle modification des dispositions relatives à la limitation du nombre de mandats présidentiels. Nous sommes naturellement très attentifs au respect de l'ordre constitutionnel et de la démocratie au Niger ainsi qu'à la stabilité de ce pays ».

Depuis, aucune autorité française n'a fait de commentaire sur la situation politique. Par contre, la mobilisation d'organisations de la société civile, de partis politiques et des institutions contre ce projet de référendum est très forte.

La Commission électorale nationale indépendante (CENI) refuse d'organiser le



MAMADOU TANDJA - Son projet de référendum en vue de modifier la constitution a reçu un avis défavorable de la Cour constitutionnelle

référendum et le Conseil de la République refuse au président le droit de légiférer par ordonnance. Plusieurs manifestations ont lieu dans la capitale, Niamey.

À Dosso, sis à 140 km au sud-est de Niamey), des partisans anti-référendum ont empêché une réunion des proTandja en s'attaquant au siège du gouvernorat et au palais du chef de province. Pour une fois, la propagande gouvernementale assénée continuellement sur les télévisions et radios nationales ne parvient pas à convaincre. Mamadou Tandja recule provisoirement le 20 juin, renonce à son projet de référendum et fixe la date des élections législatives le 20 août prochain, respectant ainsi les délais légaux. On verra bien vite qu'il ne s'agit là d'un renoncement provisoire.

Tandja s'octroie les pleins pouvoirs

Cinq jours plus tard, Tandja demande à la Cour constitutionnelle de se déjuger de sa décision d'invalidation du référendum, ce qu'elle refuse de faire. En quarante-huit heures la crise politique va s'accélérer brutalement. Le même jour, le 25 juin, le leader de la Convention démocratique et sociale (CDS), deuxième parti du pays, Mahamane Ousmane, président déchu de l'Assemblée nationale dissoute, décide de quitter la coalition gouvernementale et fait démissionner les huit ministres de son parti. Le vendredi 26 juin le président nigérien Mamadou Tandja décide, seul contre tous, de poursuivre l'épreuve de force. Au cours d'une allocution télévisée, Mamadou Tandja déclare « activer l'article 58 de la Constitution » qui, lorsque « l'indépendance de la République est menacée », permet au président de gouverner par le biais d'ordonnances et décrets.

Tout est dit. Voyant l'impasse juridique et le blocage institutionnel se préciser, Tandja confirme son coup d'État constitutionnel et se dote lui-même des pleins pou-



voirs. Les masques tombent, Tandja passe en une journée du costume de président élu à celui de dictateur. Maintenant c'est clair, la France ne pipe mot et soutient un dictateur de plus en Afrique pour la seule préservation de ses intérêts économiques. Mais qu'est ce qui avait décidé, début mai, Mamadou Tandja à se déclarer pour un changement de Constitution lui ouvrant la voie à un troisième mandat, alors que le projet de prolongation de mandat était affirmé depuis de nombreux mois ? Ses principaux rivaux, dont l'ancien Premier ministre Hama Amadou, étant, de plus, tous écartés de la course à la succession. Pourquoi cette annonce a-t-elle été faite à ce moment précis ?

La réponse est évidente. Le Niger est le pays d'Afrique qui a connu, en 2008, le taux de croissance de son PIB le plus élevé d'Afrique avec 9,5%. Les investissements et les retombées attendus dans les secteurs miniers et pétroliers ne cessant d'attirer toutes les convoitises. Le président et son entourage proche ne veulent pas passer à côté.

En ce qui concerne la France, elle n'était plus le seul pays en lice dans la course aux ressources du sous-sol nigérien. La Chine, le Canada, l'Afrique du Sud et bien d'autres pays, ont, eux aussi, tout tenté pour permettre à leurs entreprises d'accéder à ces gisements. Mamadou Tandja a joué pendant quelques mois de cette concurrence nouvelle pour affirmer ses positions face à la France, gagnant son silence sur les exactions commises par l'armée dans le nord du pays, sur l'enfermement durant dix mois d'un ancien Premier ministre pourtant réputé proche de Sarkozy et sur les reports multiples des élections locales.

La France avide d'uranium

Les discours à la gloire du président Tandja chantés continuellement pendant des mois dans la quasi-totalité des médias n'ont pas manqué non plus. Un battage lui demandant de rester au pouvoir après la fin de son mandat pour parachever ses « grands chantiers » : deuxième pont à Niamey, raffinerie de Zinder, port sec de Dosso, Imouraren, usine de phosphate de Salkadamna, barrage de Kandaji sur le fleuve Niger ...

Mais, la France et Areva n'ont eu, en fait, qu'à attendre pour saisir leur chance. Plusieurs facteurs ont contraint Tandja de revoir à la baisse ces prétentions : la guerre dans le Nord du pays se prolongeant, la mise en exploitation du pétrole nigérien obtenue par les Chinois se faisant attendre ou la contestation du projet de prolongation du mandat présidentiel qui se faisait de plus en plus ouverte.

La France voyait donc sa domination sur le Niger se renforcer sans avoir presque rien concédé sur les conditions d'exploitation du minerai d'uranium. La signature du contrat avec Areva de la mine d'uranium géante d'Imouraren, le 9 janvier dernier, la visite de Nicolas Sarkozy fin mars au Niger, la pose de la première pierre sur le site le 4 mai, et l'annonce par Areva d'investissements pour un montant d'1,5 milliard de dollars sur le site lui-même, (ce qui représente l'un des plus grands investissements industriels jamais réalisés en Afrique de l'Ouest), ne sont pas étrangers à l'instabilité politique actuelle du Niger. Car une fois la certitude acquise que Mamadou Tandja ne ferait pas obstacle à la poursuite (pendant les trente prochaines années) de l'exploitation du minerai d'uranium par la France au Niger, à des conditions tout à fait favorables à Areva, celle-ci ne pouvait que le remercier.

Tandja, grand démocrate selon Sarko

Ce qu'elle fit dès le début de la bataille constitutionnelle au Niger, en étant, au mieux, économe de commentaires sur les agissements du grand démocrate qu'elle louait précédemment, et au pire, en validant par son silence, ce processus de confiscation de la démocratie nigérienne. D'ailleurs, les visites privées du puissant ministre de l'Intérieur Albade Abouba et du chef d'État-major particulier de Tandja, le général Mai Manga Oumara à l'Élysée (venus défendre la justesse du projet de référendum) confirment de l'excellence des relations entretenues entre le président nigérien et Sarkozy.

On sait aussi l'importance de l'approvisionnement en minerai d'uranium pour la France. Au Niger, ce minerai est la première recette d'exportation du pays. L'augmentation du prix de l'uranium payé par Areva au Niger, en 2008, a permis une augmentation du budget national de près d'un tiers. Les trois quarts de ce surcroît de ressources a été investi dans l'armement (achat d'hélicoptères de guerre et drones...), et dans les primes et salaires d'une armée aujourd'hui toujours cantonnée dans le nord du pays pour « sécuriser » la zone minière et lutter contre les différents mouvements rebelles encore actifs.

Finalement, le partenariat « énergétique et stratégique » de Mamadou Tandja et Nicolas Sarkozy permet la poursuite d'un pillage, humainement et écologiquement, dévastateur. Un partenariat rapproché qui n'hésite pas, non plus, à nier aux Nigériens le droit à vivre dans une véritable démocratie.

Danyel Dubreuil

Au pilon !

C'est le sort que mérite cet ouvrage, *Le Code Biya*, commis récemment par l'ancien directeur de la rédaction de *France-Soir*, François Mattei. Si la situation générale du Cameroun n'était pas aussi désastreuse après vingt-huit ans de règne sans partage de Paul Biya, on pourrait sourire du contenu de cet ouvrage tout à la gloire du président camerounais. Une commande où François Mattei multiplie les éloges façon *Pravda*. Sous sa plume trempée dans le meilleur et le plus cher des miels, la sagesse se fait chair et s'incarne dans un homme : « Paul Biya n'a pas eu besoin de prendre de l'âge pour accéder à la claire conscience des responsabilités, à la maturité, à la sagesse. Enfant et adolescent, a-t-il jamais été « jeune », au sens où on l'entend ? Il fut toujours attentif à ne rien faire qui ne soit, en pensée ou en actes, parfaitement pesé, équilibré. Le chemin parcouru, les obstacles surmontés, et le bonheur retrouvé lui donnent enfin la possibilité d'atteindre à la vraie jeunesse : celle des esprits libres. Il ne connaît ni la fatigue, ni la lassitude, ni la routine des horaires. (...) Se présider avant de présider les autres, telle pourrait être la devise de Paul Biya. »

Paul Biya est donc doté d'une sagesse extraordinaire (comme Bongo) et des qualités inhérentes aux grands esprits. Qui plus est, en dépit de ses 76 ans, il aurait conservé la robustesse de son adolescence. Jeune, il était vieux, vieux, il redevient jeune.

Il ne reste plus qu'à demander à ces sujets du prince de lui accorder un énième « mandat » en 2011, et pour l'éternité. Mattei a rencontré le Messie en personne : « Ma journée se déroule de manière à ce que je puisse considérer à chaque instant, non seulement que je remplis mon devoir, mais aussi et surtout que j'apporte une réponse de bon augure à la question : « Quel Cameroun, voulons-nous pour nos enfants ? » (...) *Mon épouse et mes enfants savent qu'il n'y a pas plus grand bonheur que de servir le Cameroun et de rendre les Camerounais heureux. Ils savent que notre famille, c'est le Cameroun. En me consacrant au Cameroun, c'est aussi à eux que je me consacre.* »

Un messie fainéant connaissant mieux les parcours de golf que le Conseil des ministres et dont la fortune est proportionnelle à la misère des Camerounais. Mais Paul Biya est aussi sage que généreux avec qui sait le flatter.

Emmanuel Afiri

Olivia Ruiz sankariste ?

La sortie de son nouvel album en avril et le début d'une tournée a généré une importante campagne médiatique selon la loi du genre pour cette jeune chanteuse en pleine ascension. Non sans quelques surprises. Ainsi, à la question « si, d'un coup de baguette magique, tu pouvais changer quelque chose dans le monde, ce serait quoi ? » Olivia répond : « Je ressusciterais Thomas Sankara, le président du Burkina Faso qui fut assassiné en 1987 lors d'un coup d'État. Cet homme rendait les Africains fiers et il manque cruellement aujourd'hui » (Métro du 28 mai 2009).

Peu avant la sortie de son album, Olivia Ruiz est partie une semaine au Burkina pour soutenir son frère Toan qui s'est lancé dans un projet humanitaire et artistique. Il s'agissait d'enregistrer des rappeurs burkinabé, de les présenter et de mettre en ligne leurs morceaux que l'on peut télécharger gratuitement sur un site réalisé par Orange et Sony Ericsson sur lequel on peut aussi envoyer des fonds pour le projet du petit frère...

L'enregistrement a été réalisé dans les studios Abazon de Smockey, producteur et rappeur très en vue dans son

pays. D'autres artistes connus pour leur engagement comme Obscur Jaffar ou Faso Kombat ont participé à l'aventure non sans une certaine perplexité selon ce que nous savons.

Avec de telles fréquentations, les déclarations d'Olivia Ruiz surprennent déjà moins. Promotion de rappeurs burkinabé, projet humanitaire, campagne d'images de deux multinationales... Mélange des genres direz-vous ? Nos demandes d'explication sont restées sans réponses. Mais Olivia Ruiz ne cache rien des pratiques entre multinationales et artistes.

Trois mois après un séjour de Toan, dit-elle : « ...Sony et Orange me proposent de financer le projet humanitaire de mon choix en échange de ma tronche et de mon album espagnol pour vendre leur téléphone » (Interview dans l'HD du 28 mai 2009). Ainsi, profitant de la générosité, du frère et de la sœur, Orange et Sony Ericsson, se sont payé une publicité peu coûteuse, utilisant l'image d'Olivia Ruiz, sous couvert de financer un projet humanitaire et artistique, puisqu'ils bénéficient ainsi d'une réduction d'impôt de 60% des sommes engagées.

Bruno Jaffray

Le Sénégal, au bord de la faillite

Voilà un publi-reportage bienvenu pour les caisses de l'hebdomadaire *Valeurs actuelles* (25 juin 2009). Le Sénégal s'est en effet offert un dossier de plusieurs pages très flatteur sur l'action de son président Abdoulaye Wade et sur « la stratégie de croissance accélérée du gouvernement sénégalais qui se traduit par des progrès remarquables dans les domaines de l'agriculture, des infrastructures, de l'industrie, des télécommunications et de l'exploitation des matières premières ». La réalité est évidemment bien plus distanciée. Il s'agit plus sûrement pour le Sénégal de faire oublier sa situation financière extrêmement critique. Les caisses sont vides et Dakar se démène dans les émirats du Golfe mais aussi à Paris pour trouver d'urgence des financements. En décembre dernier, l'agence française de développement (AFD) avait signé un accord de prêt de 125 millions d'euros au Sénégal (*Billets d'Afrique* n°176, janvier 2009) vertement critiqué par l'ambassadeur de France de l'époque, Jean-Christophe Rufin. Un montant très substantiel qui devait apurer une dette intérieure très lourde, celles des finances publiques et celles dues aux entreprises, notamment françaises. Il faut croire que cela n'était pas suffisant.

Raphaël De Benito

Bulletin d'abonnement

Billets d'Afrique et d'ailleurs

Édité par Survie, 210, rue Saint-Martin - 75003 Paris. Tél.: 01 44 61 03 25

11 numéros par an pour tout savoir sur la face cachée de la politique de la France sur le continent africain et les jeux troubles de la «Françafrique». Au long de ses 12 pages, *Billets d'Afrique* décortique ainsi les principaux faits de l'actualité franco-africaine pour en proposer une analyse critique originale.

NOM: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél.: _____ Fax _____

Courriel: _____

- France: 25 euros (faibles revenus: 20 euros) • Etranger: 30 euros
- Soutien: libre, soit _____

Modalités de paiement:

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie
 - Virement postal (CCP 500.52 K PARIS): préciser l'objet sur l'ordre de virement
- Vous pouvez également payer en douze échéances, ou par trimestre grâce au prélèvement automatique. Nous contacter.

Plus d'information sur <http://survie.org> ou à contact@survie.org

Bulletin fondé par F.-X. Verschave
Directrice de la publication: Odile Biyidi Awala.

Directeur de la rédaction: Raphaël De Benito.

Secrétaire de rédaction: Janine Sfiligoi.

Comité de rédaction: Pierre Caminade, Sharon Courtoux, Sisulu Mandjou Sory, Victor Sègre, David Mauger, Odile Tobner, Vincent Munié.

Ils ont participé à ce numéro: I.Ba, A.Primo, D.Dubreuil, P.Rohman, J.L.Raharimanana, E.Afiri, B.Jaffray
Abonnements: Matthieu Vanpeene.
Coordination: O.Thimonier

Association Survie
210 rue Saint-Martin
F75003 Paris
Tél. (33 ou 0)1 44 61 03 25
Fax (33 ou 0)1 44 61 03 20

<http://survie.org>
contact@survie.org

Commission paritaire n° 0211G87632
Dépôt légal: juillet-août 2009 - ISSN 1155-1666 Imprimé par Imprimerie 3 A

Abonnement:
25 euros (Étranger: 30 euros) personne à faible revenu: 20 euros

